

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE DOUBS BRESSE
VERDUN SUR LE DOUBS
SAONE ET LOIRE

Convocation du 29 MARS 2018

Publication du 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois avril, les membres de l'assemblée de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle Gaudillat à Saint-Martin-en-Bresse, sous la présidence de M. Philippe DECROOCQ.

Etaient présents MMES ET MS : ALIGNOL Jocelyne, BACHELIER Damien, BARRAULT Luc, BEAL Brigitte, BONIN Alain, BONNEFOY Hubert, BONNOT François, BONNOT Jean-Louis, CANET Daniel, CARLOT Guy, CHEVAUX Martine, COUZON Marie-Françoise, DECROOCQ Philippe, DESSAUGE Yves, DETROIT- JUILLOT Jocelyne, DIARD Michel, DUCARD Sophie, GALMICHE Marie-France, GAUDRY Guy, GEOFFROY Dominique, GUERRIN Micheline, INVERNIZZI Estelle, JEUNON Gabriel, KULAGA Liliane, LAUQUIN Gérard (suppléant de CHATRY Georges), MARCEAUX Didier, MAZUE Jean-Louis, MÉLÉ Olivier, MERITE Brigitte, MILLOT Jacques, MORATIN Jean-Louis, MORÈRE Laurent, NEIGER Claude, PAILLARD Bernard, PERRAUDIN Marie, PERROUD Guy, PETIT Michel, POULLEAU Jean-Pierre, RAMEAUX Michèle, RATTE Daniel, TARDY Serge, THOMAS Pierre, VERNAY Didier

Absents ayant donné pouvoir : LEOTHAUD Frédéric (pouvoir donné à PERRAUDIN Marie), RAFFETIN Nicolas (pouvoir donné à COUZON Marie-Françoise), RAGONDET Annick (pouvoir donné à BONNOT François), Jacques RECULOT (pouvoir donné à RAMEAUX Michèle)

Absents excusés : BECHE René, RAYMOND Michel, ROYER Christine

Secrétaire de Séance : BEAL Brigitte

DELEGUES : EN EXERCICE : 50

PRESENTS : 43

VOTANTS : 47 (4 POUVOIRS)

OBJET 2018 04 19 Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal 2017

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET 2018 04 20 Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe 2017 "Bâtiment de Navilly"

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget annexe "bâtiment de Navilly" de l'exercice 2017 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET 2018 04 21 Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe 2017 - ZA Charbonneau

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget annexe "ZA Charbonneau" de l'exercice 2017 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET 2018 04 22 Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2017

Sous la présidence de Mr Daniel RATTE, 1^{ère} Vice-Président en charge des Finances, le Conseil Communautaire a examiné le compte administratif du budget principal 2017 de la CC Saône Doubs Bresse qui s'établit ainsi :

2017 FONCTIONNEMENT DEPENSES			2017 FONCTIONNEMENT RECETTES		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	397 450.00 €	336 413.57 €	002	1 079 395.20 €	- €
012 Charges de personnel	515 600.00 €	455 433.97 €	013 Atténuations de charges	200.00 €	3 002.98 €
014 Atténuation de produits	1 027 689.18 €	1 026 616.64 €	70 Produits des services	190 075.00 €	271 768.01 €
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	342.43 €	- €	73 Impôts et taxes	2 866 295.00 €	2 974 701.19 €
023 Virement à la section d'investissement	1 500 000.00 €	- €	74 Dotations et participations	388 425.00 €	539 992.50 €
042 Opérations d'ordre entre section	19 392.89 €	19 392.89 €	75 Autres produits gestion courante	1 020.00 €	1 310.07 €
65 Autres charges gestion courante	1 014 300.00 €	1 011 502.89 €	77 Produits Exceptionnels	- €	87.00 €
66 Charges financières	50 635.70 €	29 981.38 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 525 410.20 €	2 879 341.34 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 525 410.20 €	3 790 861.75 €

2017 INVESTISSEMENT DEPENSES			2017 INVESTISSEMENT RECETTES		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
001 Solde d'exécution d'inv reporté	378 131.24 €	- €	021 Virement de la section fonctionnem	1 500 000.00 €	- €
020 Dépenses Imprévues	19 085.51 €	- €	024 Produits de cessions		- €
040 opérations d'ordre entre sections			040 opérations d'ordre entre sections	19 392.89 €	19 392.89 €
1641 Emprunt	58 630.13 €	58 629.23 €	10 Dotations fonds divers et réserves	880 575.68 €	870 070.68 €
20 - Immobilisations incorporelles	275 312.80 €	31 304.40 €	13 Subvt d'investissement	2 582 591.00 €	830 472.00 €
	1 452 280.00 €	1 443 480.00 €			
21 - Immobilisations corporelles	4 421 399.89 €	933 112.04 €	16 Emprunts	2 342 280.00 €	1 750 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	720 000.00 €	292 497.85 €			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7 324 839.57 €	2 759 023.52 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 324 839.57 €	3 469 935.57 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1). Recettes de l'exercice 2017	3 469 935,57 €	3 790 861,75 €	7 260 797,32 €
2). Dépenses de l'exercice 2017	2 759 023,52 €	2 879 341,34 €	5 638 364,86 €
<i>I). Résultat de l'exercice 2017 (1-2)</i>	<i>710 912,05 €</i>	<i>911 520,41 €</i>	<i>1 622 432,46 €</i>
II). Résultat antérieur 2016	-378 131,24 €	1 079 395,20 €	701 263,96 €
A). Solde d'exécution (I+II)	332 780,81 €	1 990 915,61 €	2 323 696,42 €
3). Restes à Réaliser Recettes 2017	1 195 164,00 €		1 195 164,00 €
4). Restes à Réaliser Dépenses 2017	1 957 289,00 €		1 957 289,00 €
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)	-762 125,00 €	0,00 €	-762 125,00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)	-429 344,19 €	1 990 915,61 €	1 561 571,42 €

Hors de la présence de M. Philippe DECROOCCQ, Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget principal 2017.

OBJET 2018 04 23 Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe 2017 - Bâtiment de Navilly

Sous la présidence de Mr Daniel RATTE, 1^{ère} Vice-Président en charge des Finances, le Conseil Communautaire a examiné le compte administratif du budget annexe 2017 « Bâtiment de Navilly » de la CC Saône Doubs Bresse qui s'établit ainsi :

2017 FONCTIONNEMENT DEPENSES			2017 FONCTIONNEMENT RECETTES		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	27 825.17 €	1 669.00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	22 881.17 €	- €
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	2 256.00 €	- €	752 Revenus des immeubles	7 200.00 €	7 200.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 081.17 €	1 669.00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	30 081.17 €	7 200.00 €
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
1). Recettes de l'exercice 2017		0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	
2). Dépenses de l'exercice 2017		0,00 €	1 669,00 €	1 669,00 €	
I). Résultat de l'exercice 2017 (1-2)		0,00 €	5 531,00 €	5 531,00 €	
II). Résultat antérieur 2016		0,00 €	22 881,17 €	22 881,17 €	
A). Solde d'exécution (I+II)		0,00 €	28 412,17 €	28 412,17 €	
3). Restes à Réaliser Recettes 2017				0,00 €	
4). Restes à Réaliser Dépenses 2017				0,00 €	
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)		0,00 €	28 412,17 €	28 412,17 €	

Hors de la présence de M. Philippe DECROOCQ, Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du Budget annexe 2017 « Bâtiment de Navilly ».

OBJET 2018 04 24 Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe 2017 - ZA Charbonneau

Sous la présidence de Mr Daniel RATTE, 1^{ère} Vice-Président en charge des Finances, le Conseil Communautaire a examiné le compte administratif du budget annexe 2017 « ZA de Charbonneau » de la CC Saône Doubs Bresse qui s'établit ainsi :

2017 FONCTIONNEMENT DEPENSES			2017 FONCTIONNEMENT RECETTES		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	37 475.80 €	745.41 €			- €
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	1 680.00 €	- €	7015 Ventes de terrains aménagés	39 155.80 €	5 482.50 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 155.80 €	745.41 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	39 155.80 €	5 482.50 €
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
1). Recettes de l'exercice 2017		0,00 €	5 482,50 €	5 482,50 €	
2). Dépenses de l'exercice 2017		0,00 €	745,41 €	745,41 €	
I). Résultat de l'exercice 2017 (1-2)		0,00 €	4 737,09 €	4 737,09 €	
II). Résultat antérieur 2016		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
A). Solde d'exécution (I+II)		0,00 €	4 737,09 €	4 737,09 €	
3). Restes à Réaliser Recettes 2017				0,00 €	
4). Restes à Réaliser Dépenses 2017				0,00 €	
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)		0,00 €	4 737,09 €	4 737,09 €	

Hors de la présence de M. Philippe DECROOCQ, Président, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du Budget annexe 2017 « ZA de Charbonneau ».

OBJET 2018 04 25 Détermination et affectation des résultats pour le Budget Principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents approuve la détermination et l'affectation des résultats agrégés suivante pour le budget principal :

DETERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2017

ANNEE 2017

DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1). Recettes de l'exercice 2017	3 469 935.57 €	3 790 861.75 €	7 260 797.32 €
2). Dépenses de l'exercice 2017	2 759 023.52 €	2 879 341.34 €	5 638 364.86 €
<i>I). Résultat de l'exercice 2017 (1-2)</i>	<i>710 912.05 €</i>	<i>911 520.41 €</i>	<i>1 622 432.46 €</i>
II). Résultat antérieur 2016	-378 131.24 €	1 079 395.20 €	701 263.96 €
A). Solde d'exécution (I+II)	332 780.81 €	1 990 915.61 €	2 323 696.42 €
3). Restes à Réaliser Recettes 2017	1 195 164.00 €		1 195 164.00 €
4). Restes à Réaliser Dépenses 2017	1 957 289.00 €		1 957 289.00 €
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)	-762 125.00 €	0.00 €	-762 125.00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)	-429 344.19 €	1 990 915.61 €	1 561 571.42 €

AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT

1 990 915.61 €

<i>Financement des Investissements Année 2018</i>	<i>429 344.19 €</i>	
TOTAL en INVESTISSEMENT	429 344.19 €	
REPORT en FONCTIONNEMENT 2018		1 561 571.42 €

REPRISE AU BUDGET 2018

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/ 001 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	332 780.81 €
C/.....Restes à réaliser	1 957 289.00 €	1 195 164.00 €
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		429 344.19 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	1 561 571.42 €
C/.....Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

NB: Titre de recette à l'article 1068, en 2018, pour la somme de ==>

429 344.19 €

Joindre la délibération exécutoire d'affectation

OBJET 2018 04 26 Détermination et affectation des résultats pour le Budget Annexe « Bâtiment de Navilly »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents approuve la détermination et l'affectation des résultats agrégés suivante pour le budget annexe « Bâtiment de Navilly » :

DETERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2017

ANNEE 2017

DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1). Recettes de l'exercice 2017	0.00 €	7 200.00 €	7 200.00 €
2). Dépenses de l'exercice 2017	0.00 €	1 669.00 €	1 669.00 €
<i>I). Résultat de l'exercice 2017 (1-2)</i>	<i>0.00 €</i>	<i>5 531.00 €</i>	<i>5 531.00 €</i>
II). Résultat antérieur 2016	0.00 €	22 881.17 €	22 881.17 €
A). Solde d'exécution (I+II)	0.00 €	28 412.17 €	28 412.17 €
3). Restes à Réaliser Recettes 2017			0.00 €
4). Restes à Réaliser Dépenses 2017			0.00 €
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)	0.00 €	28 412.17 €	28 412.17 €

AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT

28 412.17 €

<i>Financement des Investissements Année 2018</i>	<i>0.00 €</i>	
TOTAL en INVESTISSEMENT	0.00 €	
REPORT en FONCTIONNEMENT 2018		28 412.17 €

REPRISE AU BUDGET 2018

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/ 001 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
C/.....Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0.00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	28 412.17 €
C/.....Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €

NB: Titre de recette à l'article 1068, en 2018, pour la somme de ==>

0.00 €

Joindre la délibération exécutoire d'affectation

OBJET 2018 04 27 Détermination et affectation des résultats pour le Budget Annexe « ZA de Charbonneau »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents approuve la détermination et l'affectation des résultats agrégés suivante pour le budget annexe « ZA de Charbonneau » :

DETERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2017			
ANNEE 2017			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2017			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1). Recettes de l'exercice 2017	0.00 €	5 482.50 €	5 482.50 €
2). Dépenses de l'exercice 2017	0.00 €	745.41 €	745.41 €
<i>I). Résultat de l'exercice 2017 (1-2)</i>	<i>0.00 €</i>	<i>4 737.09 €</i>	<i>4 737.09 €</i>
II). Résultat antérieur 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €
A). Solde d'exécution (I+II)	0.00 €	4 737.09 €	4 737.09 €
3). Restes à Réaliser Recettes 2017			0.00 €
4). Restes à Réaliser Dépenses 2017			0.00 €
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)	0.00 €	4 737.09 €	4 737.09 €
AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT			4 737.09 €
<i>Financement des Investissements Année 2018</i>	<i>0.00 €</i>		
TOTAL en INVESTISSEMENT	0.00 €		
REPORT en FONCTIONNEMENT 2018		4 737.09 €	
REPRISE AU BUDGET 2018			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
C/ 001 Résultat d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	
C/.....Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0.00 €	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	4 737.09 €	
C/.....Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	
<i>NB: Titre de recette à l'article 1068, en 2018, pour la somme de ==></i>		0.00 €	
<i>Joindre la délibération exécutoire d'affectation</i>			

OBJET 2018 04 28 Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2018

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de voter les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 6,50 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 2,96 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 8,32 %

Contribution Foncière des Entreprises (CFE Unique) : 20,89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de voter les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 6,50 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 2,96 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 8,32 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 20,89 %

OBJET 2018 04 29 Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018

La Communauté de Communes perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en lieu et place du SIRTOM de Chagny sur 20 communes et en lieu et place du SICED Bresse Nord sur 7 communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents, de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivant :

- Sur les 20 communes où la taxe est perçue en lieu et place du SIRTOM de Chagny : TEOMI : Part fixe (9,63 % du foncier bâti) + part variable (nb levées/an x volume du bac x 0,0090 €)
- Sur les 7 communes où la taxe est perçue en lieu et place du SICED Bresse Nord : 10,32 % du foncier bâti

OBJET 2018 04 30 Vote du Budget Principal 2018

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le Budget Principal 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 408 526,32 €	5 408 526,32 €
Section d'investissement	4 695 492,04 €	4 695 492,04 €
TOTAL	10 104 018,36 €	10 104 018,36 €

Vu l'avis de la commission des finances lors de sa réunion du 21 mars 2018,
Vu le projet de Budget Principal 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le Budget Principal 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 408 526,32 €	5 408 526,32 €
Section d'investissement	4 695 492,04 €	4 695 492,04 €
TOTAL	10 104 018,36 €	10 104 018,36 €

OBJET 2018 04 31 Vote du budget annexe "Bâtiment de Navilly" 2018

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2018 du « Bâtiment de Navilly », arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 612,17 €	35 612,17 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	35 612,17 €	35 612,17 €

Vu l'avis de la commission des finances lors de sa réunion du 21 mars 2018,
Vu le projet de budget annexe 2018 du « Bâtiment de Navilly »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le budget annexe 2018 du « Bâtiment de Navilly », arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	35 612,17 €	35 612,17 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	35 612,17 €	35 612,17 €

OBJET 2018 04 32 Vote du budget annexe "ZA de Charbonneau" 2018

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2018 de la « ZA de Charbonneau », arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 410,39 €	38 410,39 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	38 410,39 €	38 410,39 €

Vu l'avis de la commission des finances lors de sa réunion du 21 mars 2018,
Vu le projet de budget annexe 2018 de la « ZA de Charbonneau »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget annexe 2018 de la « ZA de Charbonneau », arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	38 410,39 €	38 410,39 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	38 410,39 €	38 410,39 €

OBJET 2018 04 33 Octroi d'une subvention pour l'organisation d'une manifestation culturelle

Vu la compétence de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse relative aux actions de développement des activités culturelles et sportives par une organisation en propre ou par un soutien aux associations organisatrices de manifestations culturelles, sportives ou festives contribuant au développement du territoire en permettant d'accroître son animation et son attractivité et concernant a minima deux communes. Sont notamment concernées les associations listées ci-après : Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Verjux pour l'organisation du Verjux Saône System, l'Amicale Cycliste Verdunoise, l'école de musique associative La Note Bleue et les équipes jeunes des clubs de basketball, football, handball et rugby du territoire.

Vu la demande de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Verjux pour l'organisation du Verjux Saône System le samedi 16 juin 2018,

Considérant que cette manifestation culturelle participe au rayonnement du territoire de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse en attirant plus de 1 000 spectateurs chaque année,

Monsieur le Vice-Président en charge des associations propose d'accorder une aide financière s'élevant à 1 000 € pour l'organisation du Verjux Saône System le 16 juin 2018 par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Verjux,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents, D'allouer une subvention de 1 000 € à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Verjux pour l'organisation du Verjux Saône System le 16 juin 2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

OBJET 2018 04 34 Octroi d'une subvention de 25 000 € pour le fonctionnement annuel 2018 de l'Office du Tourisme Saône Doubs Bresse

Vu la compétence de la Communauté de Communes relative au Développement Economique, et notamment en matière de promotion du tourisme,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents d'allouer une subvention de 25 000 € pour le fonctionnement annuel de l'Office du Tourisme Saône Doubs Bresse en 2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

OBJET 2018 04 35 Octroi d'une subvention de 12 800 € à l'école de musique associative La Note Bleue

Vu la compétence de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse relative aux actions de développement des activités culturelles et sportives par une organisation en propre ou par un soutien aux associations organisatrices de manifestations culturelles, sportives ou festives contribuant au développement du territoire en permettant d'accroître son animation et son attractivité et concernant a minima deux communes. Sont notamment concernées les associations listées ci-après : Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Verjux pour l'organisation du Verjux Saône System, l'Amicale Cycliste Verdunoise, l'école de musique associative La Note Bleue et les équipes jeunes des clubs de basketball, football, handball et rugby du territoire.

L'octroi de cette subvention permet aux élèves résidents dans les communes membres de l'EPCI de bénéficier d'un tarif préférentiel lors de leur inscription. Monsieur le Vice-Président en charge des associations propose d'accorder une aide financière s'élevant à 400 € par élèves de la CC Saône Doubs Bresse inscrits à l'école de musique. Actuellement 32 élèves de la Communauté de communes sont inscrits à l'école de musique, soit une subvention de 12 800 €.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents, D'allouer une subvention de 12 800 € à l'école de musique associative La Note Bleue, correspondant à une aide financière s'élevant à 400 € par élève pour les 32 élèves de la CC Saône Doubs Bresse inscrits à l'école de musique. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

OBJET 2018 04 36 GEMAPI - Désignation de délégués au Syndicat mixte de curage du bassin de la Guyotte

Vu la compétence de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

Vu la circulaire préfectorale du 4 décembre 2017 concernant les conséquences juridiques du transfert de la compétence GEMAPI au niveau intercommunal, au 1er janvier 2018, sur les syndicats exerçant des compétences relevant de la GEMAPI,

Vu la demande de désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants transmise par le Syndicat mixte de curage du bassin de la Guyotte,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis le 1er janvier 2018 et le transfert obligatoire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communautés de communes, les anciens syndicats intercommunaux de gestion de rivière ont été transformés automatiquement en syndicats mixtes fermés où seuls les communautés de communes sont désormais adhérentes.

Il convient que la CC Saône Doubs Bresse désigne ses représentants dans ces nouveaux syndicats mixtes de rivière. Le Syndicat mixte de curage du bassin de la Guyotte a indiqué que la CC Saône Doubs Bresse serait représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents,

De désigner Messieurs Bernard PAILLARD et Jean-Louis FLEURY comme délégués titulaires de la CC Saône Doubs Bresse au Syndicat mixte de curage du bassin de la Guyotte et Messieurs Pierre THOMAS et Pascal GABIOT comme délégués suppléants au sein de ce syndicat mixte.

OBJET 2018 04 37 GEMAPI - Désignation de délégués au Syndicat mixte des affluents rive gauche de la Saône

Vu la compétence de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
Vu la circulaire préfectorale du 4 décembre 2017 concernant les conséquences juridiques du transfert de la compétence GEMAPI au niveau intercommunal, au 1er janvier 2018, sur les syndicats exerçant des compétences relevant de la GEMAPI,
Vu la demande de désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant transmise le 14 mars 2018 par le Syndicat mixte des affluents rive gauche de la Saône,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis le 1er janvier 2018 et le transfert obligatoire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communautés de communes, les anciens syndicats intercommunaux de gestion de rivière ont été transformés automatiquement en syndicats mixtes fermés où seuls les communautés de communes sont désormais adhérentes.

Il convient que la CC Saône Doubs Bresse désigne ses représentants dans ces nouveaux syndicats mixtes de rivière. Le Syndicat mixte des affluents rive gauche de la Saône a indiqué que la CC Saône Doubs Bresse serait représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents,

De désigner Messieurs Bernard PAILLARD et Laurent PECHINOT comme délégués titulaires de la CC Saône Doubs Bresse au Syndicat mixte des affluents rive gauche de la Saône et Monsieur Alain BRETON comme délégué suppléant au sein de ce syndicat mixte.

OBJET 2018 04 38 Validation du règlement d'attribution des places dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance

Vu la compétence de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse relative à l'action sociale d'intérêt communautaire,

Madame la Vice-Présidente en charge des politiques sociales, Mme Brigitte BEAL, expose au conseil communautaire la proposition de sa commission concernant le règlement d'attribution des places dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, VALIDE le règlement d'attribution des places dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance tel que proposé en annexe.

OBJET 2018 04 39 Soutien à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Vu la compétence de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse relative à l'action sociale d'intérêt communautaire,

Madame la Vice-Présidente en charge des politiques sociales, Mme Brigitte BEAL, expose au conseil communautaire la proposition de sa commission pour l'attribution pour un soutien à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en participant financièrement au coût de formation des jeunes souhaitant obtenir leur diplôme. Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) rembourserait à la CC Saône Doubs Bresse 55 % de la prise en charge effectuée par la CC Saône Doubs Bresse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide de l'attribution d'une aide financière pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) dans les conditions suivantes :

Cette aide financière sera de 80 % du coût totale de la formation diplômante, dans la limite d'un montant d'aide maximum de 600 € par stagiaire BAFA.

Cette aide est réservée aux résidents de la CC Saône Doubs Bresse et chaque dossier fera l'objet d'une validation préalable par la commission politiques sociales.

Autorise le Président à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour intégrer ce dispositif dans le Contrat Enfance Jeunesse.

OBJET Travail des commissions

Les Vice-Présidents ont ensuite présenté l'avancement des travaux de leurs commissions respectives.

La séance est levée à 23h05